

N° 2 – Délibération relative à l'élection du 11^{ème} Vice-Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

VU le Code électoral ;

VU la délibération n° 2017 - 02 du Conseil de Communauté du 13 janvier 2017 fixant notamment le nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte ;

VU la délibération n° 2017-208 du Conseil de Communauté 10 novembre 2017 portant maintien à 15 le nombre de Vice-Présidents ;

VU la délibération n° 2019-.. du Conseil de Communauté du 27 mars 2019 décidant de l'élection d'un nouveau Vice-Président au rang de 11^{ème} Vice-Président ;

VU le procès-verbal d'élection du 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte établi lors de la séance du Conseil communautaire du 27 mars 2019 ;

CONSIDERANT que, suite à l'élection partielle intégrale du Conseil municipal de la Commune de Le Val qui a eu lieu le dimanche 10 mars 2019, le poste de 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération est devenu vacant ;

CONSIDERANT que le nouveau Vice-Président occupera le même rang que celui du poste devenu vacant, en l'occurrence 11^{ème} Vice-Président ;

CONSIDERANT les candidatures déclarées ;

CONSIDERANT le résultat du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants (enveloppes déposées dans l'urne)	..
Nombre de bulletins blancs ou déclarés nuls	..
Nombre de suffrages exprimés	..
Majorité absolue	..

Nom et prénom des candidats	Nombre de suffrages obtenus

M. est élu 11^{ème} Vice-Président

Le Conseil,

Après le bon déroulé des opérations de vote et compte-tenu des résultats du scrutin,

- **proclame, M, élu en qualité de 11^{ème} Vice-Président de la Communauté d'agglomération de la Provence Verte,**
- **et autorise, Monsieur Didier BREMOND, Président, à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.**